

oct 1865

(*Circulaire au Clergé.*)

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
2 octobre, 1865.

MONSIEUR,

Vous recevrez avec la présente la série des questions qui doivent faire le sujet des Conférences ecclésiastiques de l'année 1866.

En envoyant ces questions, je erois devoir avertir encore une fois MM. les présidents, qu'il est de leur devoir de transmettre les procès-verbanx de leurs conférences à l'Archevêché en temps opportun. Plusieurs ont négligé de le faire : c'est ce qui a empêché d'en publier le " Résumé " depuis deux ou trois ans.

Je recommande aussi à MM. les secrétaires, chargés de la rédaction des dits procès-verbanx, de ne pas se contenter, comme quelques-uns ont eu l'habitude de faire jusqu'ici, de rapporter tout simplement les décisions ou opinions adoptées dans les conférences ; mais d'avoir soin d'exposer de plus les raisons et les autorités qui ont été données à l'appui d'icelles. Pour cela il faut qu'ils soient attentifs à prendre des notes pendant les discussions ; et c'est ce qu'ils ne doivent pas manquer de faire. Ils pourraient encore tirer un grand secours du travail des théologiens spécialement chargés de développer les questions, si ceux-ci, comme il convient, avaient pour règle de traiter le sujet par écrit, et consentaient à leur donner copie de leurs thèses.

Enfin je profite de l'occasion pour renouveler à MM. les curés et missionnaires, pour l'année commencée le premier jour du présent mois, la permission que je leur ai donnée de vive voix pendant la retraite de l'année dernière, d'autoriser à prêcher et à confesser dans leurs paroisses, durant les quarante heures, les neuvaines, les retraites et autres jours d'indulgences plénières, tout prêtre approuvé de ce diocèse et de celui des Trois-Rivières.

Recevez, monsieur, l'assurance du bien sincère attachement avec lequel je demeure

Votre très-humble serviteur,

† C. F. EVÊQUE DE TLOA.